

AVIS PUBLIC

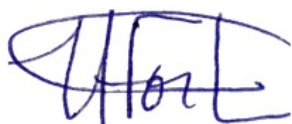
ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMERO 469.15-2019 MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ DE LA MRC DE JOLIETTE (RÈGLEMENT NUMÉRO 469-2019)

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, NANCY FORTIER, DIRECTRICE GÉNÉRALE
ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE DE LA MRC JOLIETTE, QUE :

Conformément à l'article 53.11 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le **règlement numéro 469.15-2019** modifiant le règlement numéro 469-2019 intitulé « Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Joliette » afin d'apporter des changements pour modifier la cartographie et le cadre normatif des zones potentiellement exposées aux glissements de terrain, modifier les limites du périmètre urbain de la municipalité de Saint-Paul et modifier les grandes affectations du territoire, en créant une nouvelle affectation et en l'ajoutant au plan des grandes affectations, est entré en vigueur le **12 novembre 2025** suivant la notification d'un avis du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation attestant que le règlement respecte les orientations gouvernementales.

Le règlement est disponible pour consultation au bureau administratif de la MRC au 1355, rue Lépine à Joliette, ainsi que via notre site Internet à la section « Aménagement du territoire » et également au bureau de chaque municipalité et ville du territoire.

Donné à Joliette, ce 10 décembre 2025.



Nancy Fortier
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné(e), Louis-André Garceau, Greffier et directeur du Service des affaires juridiques et greffe
Nom Poste
de la municipalité ou de la ville de Ville de Saint-Charles-Borromée, certifie avoir publié l'avis ci-haut,
en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le Conseil, le 10 décembre 2025
entre 9 h et 11 heures.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 10 décembre 2025

(S) Louis-André Garceau

Signature